

PALF

(Projet d'Appui à l'Application de la Loi sur la Faune sauvage)

RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNUEL SEPTEMBRE 2008 – AOÛT 2009

Financé par USFWS, UNEP, Prowildlife, The Aspinall Foundation

RALF



1. APERCU GENERAL DES REALISATIONS

Investigations

- 266 missions d'enquêtes de durée variable ont été effectuées dans les 7 arrondissements de Brazzaville.

Opérations

- 17 opérations dans les 7 arrondissements de Brazzaville ont abouti à l'interpellation de 19 trafiquants, soit une moyenne d'une interpellation d'un trafiquant tous les 19 jours.
- Le taux d'emprisonnement lors de l'opération est de 68 %.

Département juridique

- 16 cas ont été présentés à la justice et cinq ont abouti à un jugement :
 - Condamnation en mars 2009 d'un vendeur de chimpanzé à une peine de prison ferme d'une année, ainsi qu'à une amende de 100 000 Fcfa et des dommages et intérêts de 1 000 000 Fcfa ;
 - Condamnation en août 2009 d'un sculpteur d'ivoire à une peine de prison ferme de trois ans, ainsi qu'à une amende de 500 000 Fcfa et des dommages et intérêts de 800 000 Fcfa ;
 - Acquiescement de deux prévenus pour absence d'éléments constitutifs de l'infraction et condamnation de trois autres condamnés à des peines d'emprisonnement avec sursis et de paiement d'amande.
- Le département juridique a produit un guide juridique intitulé: « *LA LEGISLATION FAUNIQUE AU SERVICE DE LA PROTECTION DES ANIMAUX MENACES D'EXTINCTION EN REPUBLIQUE DU CONGO* ». Ce guide a été diffusé à 500 exemplaires.

Média

- Un total de 293 pièces médiatiques a été publié dans les médias (TV, radio, presse écrite), soit une moyenne de 0,75 sujet par jour. Cette moyenne est montée à 1,25 article de presse par jour à partir du recrutement d'un journaliste au projet, en mars 2009.

Points stratégiques

- 1 gorille et trois chimpanzés ont été retirés à des trafiquants et transférés respectivement dans la Réserve Naturelle de Gorilles de Lésio-Louna et à Pointe-Noire au sanctuaire de chimpanzés de Tchimpounga et Help-Congo. Par ailleurs, ont été aussi saisies une peau de mandrill, une main de mandrill et une main de gorille.
- 8 opérations ont été menées en rapport avec le commerce illicite des peaux de panthère.
- 6 opérations ont été menées en rapport avec les objets en ivoire.
- 2 opérations ont porté sur des expatriés.

2. ENQUÊTES

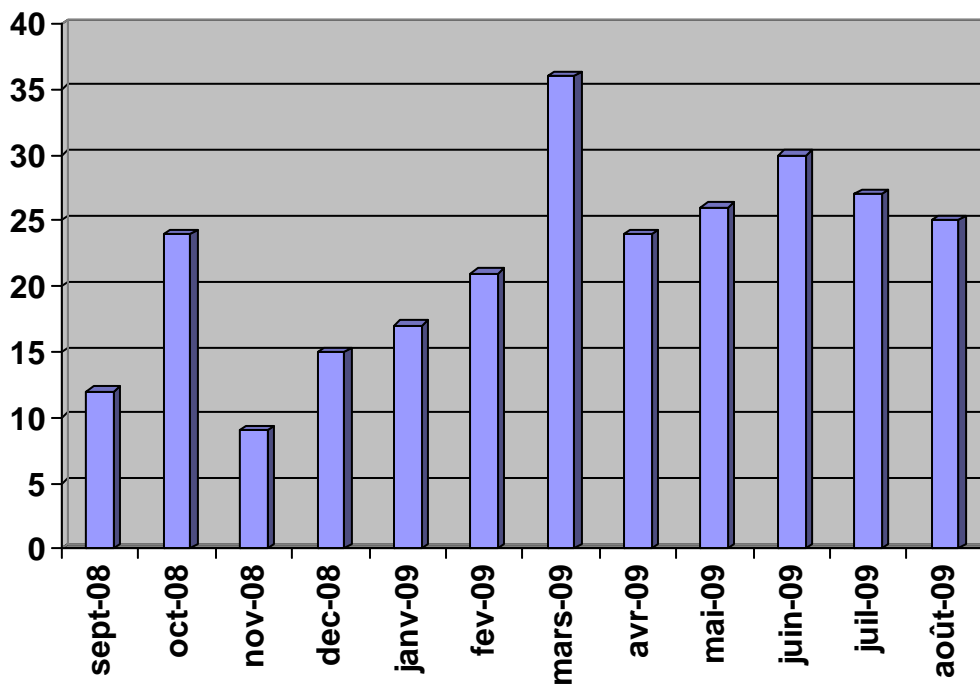
L'unité d'enquête du PALF a mené 266 missions dans les 7 arrondissements que compte Brazzaville.

Une mission de trois semaines a également été réalisée à Pointe-Noire où des vendeurs de peaux de panthère et de grands singes ont été identifiés. La mise en place d'actions de répression à Pointe-Noire devrait être assurée au plus tôt.

Cinq enquêteurs ont été testés pendant cette période :

- Un a été confirmé ;
- Un agent du MEF est utilisé ponctuellement ;
- Un agent du MEF a été appelé par le Ministère de l'Economie Forestière (MEF) à poursuivre ces activités à l'Accord de Lusaka ;
- Un quatrième enquêteur a été affecté comme écogarde au Projet Lésio-Louna ;
- Les deux derniers ont été renvoyés.

Nombre de missions d'investigation par mois



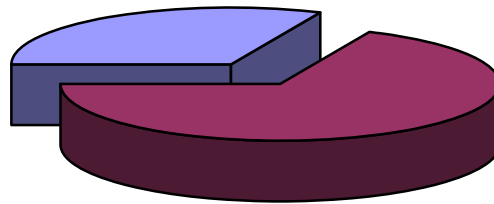
3. OPERATIONS

PALF et le Gouvernement Congolais ont mené 17 opérations dans les 7 arrondissements de Brazzaville, entraînant l'interpellation de 19 trafiquants. Au cours desdites opérations, 68% des trafiquants ont été emprisonnés après l'opération.

Précisons que ce nombre a été décroissant en juin et juillet en raison du caractère des opérations réalisées. En effet, plusieurs vendeurs de moindre importance ont été interpellés, notamment sur des marchés locaux. Le MEF a préféré libérer ces vendeurs considérés comme moins importants.

Par ailleurs, la première opération réalisée en septembre 2008 n'a pas permis d'interpeller le trafiquant pour des raisons de sécurité (une vingtaine de personnes acquises à sa cause ont refoulés les agents de police réquisitionnés pour l'opération).

Non arrêtés lors
de l'opération
32%

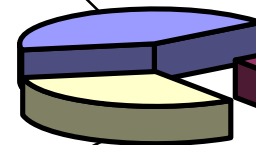


Arrêtés lors de
l'opération 68%

Skin dealers

42%

Ivory dealers
32%



Ape dealers
26%

4. JUSTICE

Des 17 opérations réalisées, 16 procédures judiciaires ont été initiées et sont suivies par le département juridique et un total de trois cabinets d'avocats (GALIBA, NDJOLANI, MOUKENGUE).

L'essentiel des suspects ont été emprisonnés avant d'être relâché par la suite. La procédure est souvent entachée de lenteurs administratives, d'un trafic d'influence et de faits de corruption manifestes.

La cellule juridique a noué des relations avec les autorités ministérielles, judiciaires, les forces de l'ordre, les ambassades, les organisations internationales dans le but de renforcer les poursuites dans les affaires liées à la délinquance faunique.

Cette période a été aussi marquée par le recrutement d'un juriste à l'essai qui après quatre mois de travail a été renvoyé. Deux autres juristes ont été confirmés et poursuivent actuellement leur investissement au département juridique.

La cellule juridique a produit un guide juridique intitulé: « *LA LEGISLATION FAUNIQUE AU SERVICE DE LA PROTECTION DES ANIMAUX MENACÉS D'EXTINCTION EN REPUBLIQUE DU CONGO* » dans le but de mieux sensibiliser les autorités impliquées dans la mise en application des lois. Ce guide a été mis à jour selon la nouvelle loi et diffusé à 500 exemplaires en faveur du MEF, du Ministère de la Justice, de la gendarmerie et de WCS.

En mars 2009, une première et importante condamnation dans le cadre de la lutte contre la criminalité faunique est prononcée contre un vendeur de chimpanzé dénommé MAKAMBO Richard. Il écope de 12 mois d'emprisonnement ferme, 100.000 Fcfa d'amende et 1.000.000 Fcfa de dommages et intérêts.

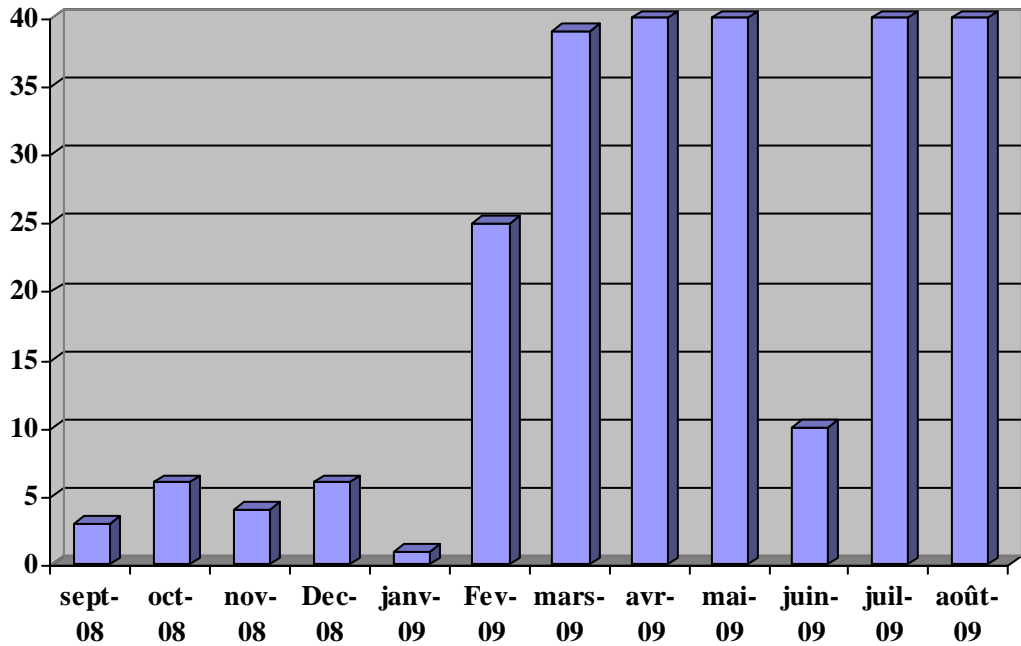
En mai 2009, un jugement a été rendu sur les affaires OYANKE, BADIKA, NKASSA, BITSINOUE ET NTISBA. Selon le jugement, deux prévenus sont acquittés pour absence d'éléments constitutifs de l'infraction alors que les trois autres sont condamnés aux peines d'emprisonnement avec sursis et de paiement d'amendes. Ces affaires ont été caractérisées par un trafic d'influence et une corruption manifestes.

En août 2009, un sculpteur d'ivoire dénommé KAMUSU Claude a été condamné à une peine de prison de trois ans avec sursis après 4 mois de prison ferme ainsi qu'à une amende de 500.000 Fcfa et des dommages et intérêts de 800.000 Fcfa.

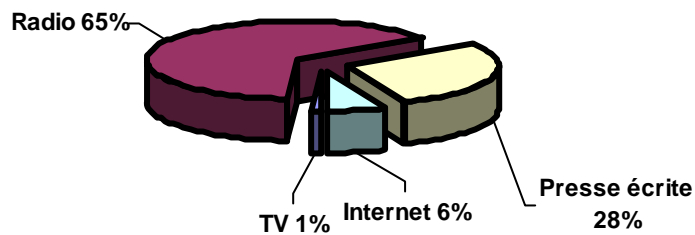
5. MEDIA

293 pièces médiatiques ont été produites et diffusées dans les médias congolais (radio, télévision, presse écrite et Internet) en une année, soit une tous les 1,25 jours. Toutefois, depuis le recrutement d'un journaliste en février, le nombre de pièces médiatiques diffusé a cru, passant à 1,25 par jour. La cellule médiatique travaille sur l'équilibre entre le français, le Lingala et le Kituba dans ses productions.

Nombre de pièces médiatiques produites



Nombre de pièces médiatiques par organe de presse



6. POLITIQUES EXTERIEURES

Pendant cette période, le PALF a tenu plusieurs réunions avec les autorités ministérielles, médiatiques, judiciaires et diplomatiques.

Des contacts réguliers ont été entretenus avec le Directeur Général du Ministère de l'Economie Forestière, le Directeur Départemental de l'Economie Forestière (DDEF) de Brazzaville, l'attaché juridique du MEF, la Conseillère du Ministre à la Faune, le Chef du Bureau National de l'Accord de Lusaka et le Directeur de l'Accord de Lusaka.

PALF a également entretenu des relations étroites avec l'Ambassadeur de l'Union Européenne, l'Ambassadeur de France, l'Ambassadeur des Etats-Unis, le Chargé du Programme Etat de Droit de l'UE et les différentes ONG internationales de conservation œuvrant en République du Congo. Ces différents partenaires ont collaboré à la mise en œuvre du PALF à travers leurs conseils mais également leur appui plus ou moins officiel et volontaire.

Le PALF a organisé trois réunions principales dans le but de clarifier des rôles entre d'une part les représentants du PALF, de WCS et du MEF. Les différents partenaires ont donné un support significatif et volontaire au PALF. Ces réunions ont certainement contribué à la signature d'une lettre officielle d'appui du MEF en faveur du PALF.

Des entretiens fréquents ont également eu lieu avec les autorités judiciaires et en particulier avec l'Avocat Général près la Cour Suprême, le Procureur Général près la Cour Suprême, le Procureur de la République et les avocats défendant les différents cas.

RALF

7. CONCLUSIONS

Avec 17 opérations menées contre des trafiquants divers et conduisant à l'interpellation de 19 trafiquants dont 13 ont été arrêtés au moins temporairement, les résultats des départements des enquêtes et des opérations sont positifs. Ce niveau d'application de la loi est en effet facilité par une bonne collaboration avec le Ministère de l'Economie Forestière ainsi que la gendarmerie, et grâce à des enquêtes et opérations bien organisées.

Par contre, les procédures judiciaires sont encore excessivement entachées de difficultés de tout ordre : administratives, trafic d'influence, corruption. En effet, le cas de quatre vendeurs de peaux de panthère relâchés et finalement acquittés ou condamnés à des amendes insuffisantes en est un exemple flagrant. Toutefois, cette situation semble évoluer dans le bon sens grâce à l'emprisonnement et la condamnation de trois trafiquants.

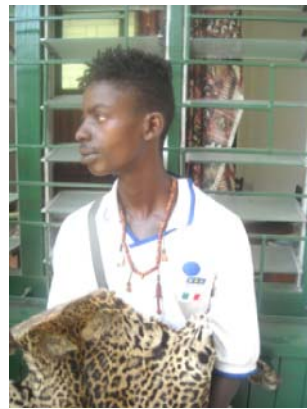
Le département médiatique est certainement celui qui a obtenu les résultats les plus positifs avec 293 pièces médiatiques parues dans les médias congolais, soit 0,75 par jour. Le journaliste recruté par le PALF en mars 2009 et les nombreux journalistes coopérant y sont pour beaucoup dans ces résultats, correspondant à 1,25 pièce médiatique par jour depuis ce recrutement.

La collaboration et l'appui des ambassades (surtout celles de l'Union Européenne et de la France) et des ONG de conservation internationales installées en République du Congo sont très positifs. Un système est ainsi mis en place pour garantir une prise de conscience la plus générale possible sur l'intérêt des actions menées par le PALF.

Au-delà du nombre d'opérations et de leur efficacité, la portée des activités du PALF dans la réduction du niveau de commerce illicite des produits fauniques est manifeste. En effet, grâce à des opérations diversifiées en termes d'espèces ciblées et de lieux d'opération, mais également à une médiatisation intense des résultats obtenus, le public brazzavillois est informé sur les risques encourus et le changement de politique en matière de lutte contre la criminalité faunique.

Bien que le changement de comportement et de mentalité de la population vis-à-vis des espèces protégées nécessite encore un travail de sensibilisation évident que des projets complémentaires devraient garantir à l'échelle nationale, la médiatisation des actions de répression réalisées a un impact indéniable. La difficulté croissante de localiser des délinquants fauniques à Brazzaville en est la preuve manifeste.

8. PHOTOS



Vendeur de peaux de panthère arrêté et interrogé par la télévision congolaise



Grands singes confisqués à des vendeurs



Ivoire confisqué, en particulier au prévenu IKAMA

